

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DJS 228 Budget participatif 2016 – 7, rue de la Ville Neuve (2^e) – Restructuration en local associatif ou partagé – Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de démolir et de construire concernant la restructuration en local associatif ou partagé du 7, rue de la Ville Neuve (2^e).

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement, en date du 13 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de démolir et de construire concernant la restructuration en local associatif ou partagé du 7, rue de la Ville Neuve (2^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO